

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 24 Procurations : 4 Absents : 1 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 10 avril 2014</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Corine CORDELIER à Carine PAILLAS, Laurent VALLET à Alain PACE, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Joëlle PEYRONNE à Jennifer DURAND.</p> <p><b>ABSENTE</b> : Eva FLORES</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Dominique ALM</p>	
<p align="center"><b>N° 4230</b></p> <p align="center"><b>OBJET :</b></p> <p><b>Dénomination de voie Clos des Oliviers</b></p>	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;</p> <p>Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies de la commune ouvertes à la circulation générale et rappelant les conditions d'exercice du choix du Conseil municipal ;</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> que la voie de la commune ci-après indiquée au plan annexé à la présente délibération recevra la dénomination officielle suivante :</li> </ul> <p align="center">Impasse de Galé (depuis la Route de Fonsorbes)</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>2 2 AVR. 2014</b></p> <p>Affiché le : <b>2 4 AVR. 2014</b></p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 22 avril 2014</p> <p align="center">   <b>Le Maire</b>  <b>Alain PACE</b> </p>



